



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

17 juin 2016

Communiqué de Presse

Projet de parc éolien des « Genèvres »

La préfète accorde partiellement l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Christiane BARRET, préfète de la région Bourgogne Franche-Comté, préfète de la Côte-d'Or, a délivré le 13 juin 2016 une autorisation d'exploiter 4 éoliennes au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sur la commune de Fontangy.

Cette décision fait suite à une instruction approfondie des services de l'État, au cours de laquelle la préfète a été vigilante notamment sur la compatibilité du projet avec la santé, la sécurité, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages. Au regard de ces intérêts, comme pour l'instruction au titre des permis de construire l'autorisation n'a pu être délivrée que pour les éoliennes prévues sur la commune de Fontangy, celle-ci étant refusée pour les 4 éoliennes prévues sur le territoire des communes de Misseroy et Noidan.

Ce projet figure parmi les derniers projets éoliens en Côte-d'Or soumis à des procédures administratives distinctes pour le permis de construire et l'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Aujourd'hui, ces deux autorisations sont rassemblées dans une procédure d'autorisation unique.

Le projet autorisé consiste en la création d'un parc éolien à l'Ouest du département de la Côte-d'Or (21) qui sera composé de 4 éoliennes d'une puissance unitaire de 3,2 MW implantées sur la commune de Fontangy, soit une puissance totale de 12,8 MW.

Le parc éolien des Genèvres contribue ainsi à la mise en œuvre du schéma régional éolien pour rendre concrète la transition énergétique en Bourgogne Franche-Comté et atteindre l'objectif fixé de 2 100 MW d'ici à 2020 à l'échelle de la région fusionnée.

La Côte-d'Or compte désormais 481 MW autorisés pour environ 212 éoliennes.

Contact :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne : Fabien GRANGE – 03.45.83.22.75 – 06.29.62.38.15 – fabien.grange@developpement-durable.gouv.fr ou Patricia DROZ 03 81 21 67 18 – patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr